

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_045

Séance du lundi 11 avril 2022

<p>Membres en exercice : 19 Présents : 18 Votants: 18 Pour : 18 Contre : 0</p> <p>Secrétaire de séance: Matthias CORNEVAUX</p>	<p>Date de la convocation: 06/04/2022</p> <p><i>L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i></p> <p>Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES</p> <p>Représentés:</p> <p>Excusés: Daniel MOLINES</p> <p>Absents:</p>
--	--

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau_pont_montvert_sud_lozere - DE_2022_045

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAURIN Stephan

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -16 138.14

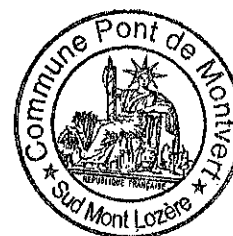
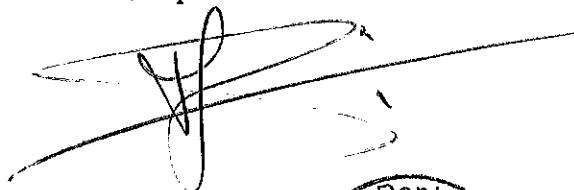
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-38 677.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	22 538.86
Résultat cumulé au 31/12/2018	-16 138.14
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	-16 138.14
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-16 138.14

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2022 048-200057594-20220411-DE_2022_045-DE
--

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mande
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2022 048-200057594-20220411-DE_2022_046-DE